

CI/CS.07.2006 LOS (Notification plateau continental)

Le 4 décembre 2006

Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
conclue à Montego Bay (Jamaïque)
le 10 décembre 1982

Reception de la demande présentée par la Norvège
à la Commission des limites du plateau continental

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce qui suit :

proposées du plateau continental de la Norvège au delà de 200 milles marins des lignes de base à
partir desquelles les côtes de la Norvège sont mesurées, et des îles isolées situées au nord-est de l'océan Atlantique et dans l'Arctique: le *Loon Hole* dans la mer de

la demande concerne seulement les limites extérieures du plateau
soumise ultérieurement"

Il est noté que la Convention est entrée en vigueur pour la Norvège le 24 juillet 1996.

Comme indiqué au Règlement intérieur de la Commission, la présente communication est
adressée à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, notamment les États
juridiques, à l'adresse: www.un.org/Depts/los

13 avril 2007

Une fois l'examen de la demande complété, la Commission formulera des
recommandations en conformité avec l'article 76 de la Convention.